

Image not found or type unknown



Licenciement ou révocation d'un fonctionnaire

Par **Auclair**, le **17/08/2009** à **13:59**

Bonjour,
Une de mes filles est fonctionnaire (institutrice) mais actuellement suspendue de ses fonctions jusqu'à fin octobre. Elle doit répondre à des charges de voies de fait contre des policiers mi-octobre.
Si elle est condamnée, je crains qu'elle pourrait être soit révoquée, soit licenciée.
Dans ce cas, aurait-elle droit aux ASSEDIC ou au RSA ?
Merci de votre réponse et meilleures salutations
E. GABRIEL